COMPTE RENDU SUCCINCT
Séance du Conseil municipal
24 mai 2022

Présents : RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MÉNARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – BLANCHÉ Laurent – MILLIANCOURT Sandrine — CÉREZ Cédric – JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – LETOURNEUX Claudine – LEROY Thomas – SOUCHET Mélanie – GLÉMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena - GILBERT Freddy – GLÉMOT Philippe – LEROY Marie-Line – DUCHIER William – COLIN Lénaïck – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – LAGADEC Klervi – MARTIN Sylvie – BONNIN Thierry – RAMOS Olivier

Absents excusés : BRELET Yves (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie)

Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 05 avril 2022 approuvé à l'unanimité

I°) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Réseau France Services : candidature de la commune du Loroux-Bottereau

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

C'est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique permettant à l'ensemble des habitants d'un territoire d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc

Le lieu envisagé est le bâtiment de la Cure situé Place Rosmadec à proximité immédiate de la mairie. L'ouverture prévisionnelle de France Services est fixée en octobre/novembre 2022.

Le Conseil municipal a approuvé la candidature de la commune du Loroux-Bottereau pour la création d'un France Services et a autorisé M. Le Maire à lancer la procédure de recrutement des 2 agents médiateurs sur une base de 1,8 Equivalent Temps Plein.

II°) COMMISSION MOYENS GÉNÉRAUX COMMUNICATION ET SÉCURITÉ

FINANCES

2.1 Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes

Les comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes « Immobilier locatif indust », « Photovoltaïque », « Lotissements » ont fait l'objet d'une présentation suivie d'échanges entre les conseillers municipaux. Les comptes de gestion, établis par le Comptable du Trésor, sont conformes aux comptes administratifs de la commune.
Les différents tableaux budgétaires sont consultables dans le Procès-Verbal de la séance.

Le Conseil municipal a adopté l'ensemble des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes.

2.2 Affectation définitive des résultats de l'exercice 2021

Le 22 février dernier, le Conseil Municipal a procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021. L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal a donc approuvé définitivement l'affectation des résultats 2021 du Budget Principal et des budgets annexes « Immobilier locatif indust », « Photovoltaïque », « Lotissements ».

2.3 Vote d'un budget Supplémentaire

Après le vote du Compte Administratif et de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021, le Conseil Municipal a été invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2022 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ». Le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés et d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes.
Les différents tableaux budgétaires sont consultables dans le Procès-Verbal de la séance.

Le Conseil Municipal a donc approuvé le Budget Supplémentaire du Budget Principal 2022 et des budgets Annexes « Immo Locatif Indust » et « photovoltaïque » 2022.

2.4 Tarifs Enfance Jeunesse

Suite aux observations de la CAF et dans une volonté de maîtriser le reste à charge pour certaines activités (RSL), le comité Enfance Jeunesse et Familles a proposé plusieurs modifications sur le secteur Enfance et Jeunesse avec notamment la suppression de la minoration de 10% à compter du 2ème enfant (les tarifs établis selon les Quotient Familial prennent déjà en compte le nombre d'enfants à charge).

Le Conseil municipal a approuvé la modification des tarifs Enfance Jeunesse telle que proposée.

2.5 Demande de fonds de concours CCSL

Dans le cadre du budget 2022, il a été inscrit le démarrage de l'opération de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire de l'école Maxime Marchand afin de créer des classes complémentaires (en lieu et place des modulaires obsolètes et énergivores actuellement implantés dans la cour) et des espaces pour des usages spécifiques (RASED, BCD ...). Le montant prévisionnel des travaux est de 590 000 € HT.

Dans ce contexte, afin de réduire le reste à charge pour la commune, la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL) a été sollicitée dans le cadre des fonds de concours.

Le Conseil municipal a sollicité la CCSL pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 100 000€ dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire.

RESSOURCES HUMAINES

2.6 Modification du tableau des effectifs

Suite à la demande de disponibilité, pour une durée de 5 ans, de l'agent (adjoint administratif principal 1ère classe) en poste au secrétariat technique, une procédure de recrutement a été engagée. Le choix s'est finalement porté sur un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

2.7 Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial

Les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre 2022. Les actuels Comités techniques et CHSCT seront remplacés par une instance unique : les Comités Sociaux Territoriaux (CST).

Le Conseil Municipal a fixé, suite à la concertation avec les organisations syndicales, le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

2.8 Proposition de revalorisation des forfaits Contrat d'Engagement Educatif (CEE)

Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs et espace jeunesse) la commune du Loroux Bottereau recrute à chaque période de vacances des animateurs(trices) saisonniers(ères) en contrat d'engagement éducatif (CEE) afin d'assurer les taux d'encadrement selon la règlementation en vigueur.

Depuis novembre 2018, les forfaits de ces contrats CEE n'ont pas été revalorisés et la majorité des communes de la CCSL applique une rémunération plus attractive. Au regard de la précarité de ces contrats et des difficultés à recruter des saisonniers, il a été proposé de revaloriser ces forfaits et de maintenir néanmoins une distinction en fonction de la qualification.

Le Conseil municipal a approuvé les nouveaux forfaits de rémunération des CEE à compter du 1er juillet 2022.

III°) ENFANCE JEUNESSE ET FAMILLES

3.1 Modifications des règlements de fonctionnement des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Les règlements de fonctionnement des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse nécessitent quelques ajustements et précisions afin de tenir compte des prescriptions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de nouvelles réalités d'usage pour les familles.

Le Conseil municipal a approuvé les règlements de fonctionnement des services Multi-Accueil, Enfance et Jeunesse. Ces derniers sont consultables à la Maison de l'Enfance.

3.2 Convention « Arts vivants »

Le projet « ARTS VIVANTS » est issu d'un constat simple et commun à toutes les communes : les enfants de 7 à 9 ans et les jeunes de 10 à 16 ans des différentes communes de la CCSL se côtoient dans le milieu scolaire et sportif mais n'ont pas l'occasion de se retrouver sur des activités communes en dehors de ce cadre. Les services enfance jeunesse des communes du Loroux-Bottereau, Divatte sur Loire et Le Landreau ont souhaité leur proposer un projet culturel autour des « arts vivants ».
Pour cette édition 2022, sous le signe des arts du cirque, ce projet se décompose en 2 formules :

- Ateliers
  Pour les 7/9 ans : les 12 et 13 juillet 2022 au Landreau
  Pour les 10/14 ans : ateliers proposés dans les structures
- Stage
  Pour les 10 /16 ans : du 8 au 13 juillet au Landreau pour 24 jeunes (dont 8 places pour le Loroux-Bottereau)

La participation communale est de 1 906,68 €.

Le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat entre le CSC Loire-Divatte et les 3 communes citées.